



— **Secrétariat de la Conférence Régionale
de la Santé et de l'autonomie Provence-Alpes-Côte d'Azur**

— Suivi du dossier : Service démocratie en santé
— Courriel : ARS-PACA-DEMOCRATIE-SANITAIRE@ars.sante.fr

— Téléphone : 04 13 55 84 33 / 83 74



AVIS DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE SUR :

**La révision du zonage applicable à la
profession des médecins libéraux en
région PACA –
24 janvier 2022**

Destinataire | Le directeur général de l'agence régionale de santé

Pour information | Avis public



La CRSA a été amenée à se prononcer sur la révision du zonage applicable à la profession des médecins libéraux en région PACA.

La Conférence a fait les observations essentielles suivantes :

- le nouveau zonage prévoit une forte augmentation des zones " aidées ", puisque environ 56% de la population régionale y réside
- il semble patent que les mécanismes d'aide financière (ARS, Assurance maladie, Collectivités, État...) ne permettent pas de remédier suffisamment rapidement à ces déséquilibres. Il est utile d'avoir le bilan des dépenses faites à ce titre.
- il convient de raisonner sur le développement d'une politique d'attractivité des territoires; cette question fait partie de la problématique globale de l'aménagement du territoire
- il convient aussi d'accélérer le déploiement des formes de coordination inter professionnelles (MSP, CPTS, etc...). Elles assurent amélioration de la prise en charge et meilleure qualité
- il en est de même pour la mise en place du Service d'Accès aux Soins

La CRSA souhaite que les points suivants puissent être analysés:

- essayer de pouvoir faire un bilan annuel de la situation, afin de voir si des changements forts ne nécessitent pas de revoir certains Territoires de Vie Santé dans la région
- différencier peut être plus les territoires ruraux et les Quartiers de la politique de la ville; en effet, l'aspect " sécurité " impacte fortement l'attractivité des professionnels vers ces quartiers. Ces derniers sont souvent mieux desservis par les transports en commun que des zones rurales.

La CRSA consacra une prochaine séance à la question de la démographie médicale dans son ensemble, généralistes et spécialistes. Elle essaiera notamment d'analyser les impacts éventuels de certains éléments:

- le temps de travail des médecins a-t-il diminué ?
- la forte féminisation a-t-elle eu des effets sur les choix de spécialités, de type de statut
- est il tenu compte des médecins salariés, des centres de Santé par exemple
- etc.....

La CRSA a eu connaissance des avis des Conseils Territoriaux de Santé, dont les demandes ponctuelles (CTS 04, 05, 06, 83 et 84) ont été prises en compte dans la présentation de l'ARS.

Elle a pris acte de l'avis favorable de la Commission spécialisée de l'offre de soins.

La CRSA a ensuite donné un avis favorable à la proposition de l'ARS par 51 voix pour et deux abstentions.

Le président de la CRSA PACA



Christian Dutreil